Hauts-de-France, Nord
Douai
133 rue Saint-Vaast, rue Saint-Benoît

Extensions des années 1960 du lycée Corot

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005566
Date de l'enquête initiale : 2022
Date(s) de rédaction : 2022
Cadre de l'étude : opération ponctuelle Lycées de la région Hauts-de-France
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : collège, lycée
Appellation : Saint-Grégoire, Saint-Edmund, lycée de jeunes filles, lycée Corot

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2022, CR1, 501

Historique

Dès 1947, afin de faire face à l'augmentation constante du nombre d'élèves, le conseil municipal décide d'agrandir le lycée. Le programme pédagogique et le projet architectural sont établis en 1958, retravaillés jusqu'en 1962 et validés par le Ministère de l'Éducation nationale en 1965 (AC Douai, 4M464). Les bâtiments dessinés par l'architecte Maurice Coasnes (1913-?) sont construits entre 1965 et 1967 le long de l'actuelle rue Fortier, à l'emplacement de l'ancienne caserne démolie en 1967 (AC Douai, 4M461)... laquelle était auparavant la maison de sûreté.
Le plan de masse établi en 1958 (AC Douai, 4M461) précise l'emplacement et le phasage du projet. Un premier ensemble est constitué par l'aile A (indiquée I sur le plan de restitution chronologique) appelée bâtiment des sciences qui longe la rue Saint-Benoit, et par l'aile B de l'externat (indiquée H sur le plan de restitution chronologique) longeant la rue Fortier, qui correspond à la partie est de l'actuel bâtiment. Cette première phase est achevée en 1965. L'externat est prolongé vers la rue Saint-Vaast en 1967 (indiquée L sur le plan de restitution chronologique). Le gymnase prévu entre le réfectoire et l'aile B de l'externat n'a jamais été construit. En revanche, un nouveau réfectoire vient doubler la façade est du quartier des hôtes. Prévu dès 1966 sur le plan de masse (AC Douai, 676W8), il est achevé l'année suivante. Enfin, l'extrémité nord de l'aile du quartier des hôtes est remplacée par un bâtiment abritant des logements de fonction.
Cette construction a profondément modifié l'organisation du lycée. En effet, la partie centrale du rez-de-chaussée de l'internat est occupée par le hall d'accueil, qui canalise les flux d'élèves et de visiteurs. L'entrée ne se fait donc plus par l'ancien cloitre et la cour d'honneur a de ce fait perdu sa fonction d'accueil.
La réception définitive des travaux a lieu en novembre 1969 (AC Douai, 4M465). La subvention de l'État s'est élevée à 55% du montant des travaux estimés à 626 000 francs (AC Douai, 4M461).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle
Dates : 1964 (daté par source), 1969 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Maurice-Henri Coasnes, Émile Morlaix (sculpteur, signature)

Description

L'extension de 1965-67 est constituée de deux bâtiments perpendiculaires, appelés externat et bâtiment des sciences, légèrement imbriqués à leur angle, qui viennent fermer la cour des élèves sur ses côtés nord et est.

L'externat

Bien que construit en deux phases, l'externat a été imaginé comme un seul bâtiment. Il n'y a donc pas de séparation visible entre les parties H et L (voir plan de restitution des étapes chronologiques de construction). L'externat accueille des alles de cours, un hall d'accueil et son extrémité côté rue Saint-Vaast est occupée par des appartements de fonction.
C'est un grand bâtiment rectangulaire de quatre étages sur rez-de-chaussée surélevé, construit selon le système de poteaux / poutres / murs rideaux. Un grand bandeau en béton peint couronne l'élévation sous la couverture du toit terrasse. Les fenêtres, toutes identiques, sont positionnées au droit du mur et sont séparées par un plein de travée recouvert de carreaux de terre cuite. Un pilastre engagé en béton scande chaque travée. Le hall, entièrement vitré, bénéficie d'un traitement différent, tout comme la travée centrale qui accueille le grand escalier, et qui est de ce fait plus large que ses voisines et sans pleins de travées. De grandes bordures enduites en ciment encadrent la façade : il s'agit des deux travées étroites aux extrémités de la façade, de la corniche sous le toit et du plein de travée entre le premier et le second niveau.
Les extrémités de l'aile s'achèvent par un grand mur pignon débordant en brique. Le mur est plein côté rue Saint-Benoît, mais côté rue Saint-Vaast, il est percé à chaque niveau d'une coursive en retrait du mur qui permet l'accès aux appartements de fonction depuis l'extérieur du lycée.
Le rez-de-chaussée est occupé dans la partie H par un grand hall d'accueil traversant qui donne sur la cour des élèves et dans la partie L par des salles de cours. Pour l'ensemble des étages, les salles de cours sont disposées de chaque côté d'un long couloir central, desservi par des escaliers situés aux extrémités et au centre de l'aile. Cette disposition correspond aux préconisations établies par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le bâtiment des sciences

Le bâtiment des sciences reprend une trame identique à celle de l'externat. Il ne compte cependant que trois niveaux et est construit en épaisseur semi-double, c'est à dire qu'il n'y a qu'une seule rangée de salles, desservies par un couloir longitudinal situé côté cour.
L'aspect de l'externat et du bâtiment des sciences est donc identique et, qui plus est, identique que l'on soit côté cour ou côté rue.
Côté rue Fortier, le mur pignon du bâtiment des sciences est occupé depuis septembre 1991 par une sculpture en ardoise de Morlaix (Réjane Breux-Beleau, p.31). Elle symbolise les disciplines enseignées au lycée, auxquelles se mêlent des décors végétaux, des représentations animales et des figures humaines.

Le réfectoire

Appuyé contre le quartier des hôtes dont la façade est sert de mur de fond, le réfectoire de forme rectangulaire est bâti en rez-de-chaussée. Il est couvert par un toit terrasse, et s'achève par deux murs pignon en briques. La façade côté cour est une succession de baies séparées par des poteaux en béton. Les baies ont une forme identique à celles de l'externat et du bâtiment des sciences. Cette uniformité stylistique est sans doute une conséquence du mode constructif imposé aux bâtiments scolaires.

Analyse

Les bâtiments édifiés par Maurice Coasnes sont caractéristiques de l'architecture scolaire des Trente Glorieuses : plan rectangulaire, structure poteaux-poutres avec éléments de remplissage qui laisse une place prépondérante aux fenêtres, distribution autour d'un couloir central et position des escaliers au centre et aux extrémités du bâtiment, toit terrasse, stricte juxtaposition des ouvertures, trame.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé
Plan : plan régulier en L
Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée surélevé, 4 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : terrasse

Décor

Techniques : sculpture
Représentations : buste de femme ; ornement en forme d'objet

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la région

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Douai, 676W8 : **Archives contemporaines, archives produites par le service des Bâtiments : Lycée Jean-Baptiste-Corot, rue Saint-Vaast : plans**.
  Liste des documents figurés utilisés dans la notice "L'aile de l'horloge du lycée Corot de Douai" :
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, aménagement de l'internat : rez-de-chaussée. Plan signé et daté M. Coasnes, 10 novembre 1962.
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, aménagement de l'internat : premier étage. Plan signé et daté M. Coasnes, 10 novembre 1962.
  Liste des documents figurés utilisés dans la notice "Les extensions des années 1960 du lycée Corot" :
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, nouveau réfectoire : plan et élévation. Ni signé ni daté.

- AC Douai, 4M464. **Edifices communaux - monuments et établissements publics - édifices à usage d'établissements d'enseignement, de sciences et d'art : Lycée de jeunes filles, aménagement d'une aile de l'internat, rue Saint-Albin**, projet, gros œuvre, menuiserie, peinture, étanchéité, voirie, plomberie, sanitaire, adjudication, devis, décomptes, réceptions, plans [s. d.].

Documents figurés

- AC Douai. 4M461. **Lycée Corot, extension et aménagement, plans, programmes, subventions, correspondance, démolition de l'ancienne gendarmerie, de bâtiments rue des Wetz, plateau d'éducation physique rue des Wetz, remise de terrains à la Ville (ancienne gendarmerie) votée et non réalisée, 1958-1973.**
  Documents figurés utilisés dans la notice :
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : avant-projet de construction d'un externat. Plans et élévations signés M. Coasnes, 4 octobre 1958.
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : plan de masse signé M. Coasnes, 4 octobre 1958.

Bibliographie

- BREUX-BELAU, Réjane. **Du cours secondaire au lycée : cent ans d'enseignement pour les filles à travers l'histoire du lycée J.B Corot à Douai, 1904 - 2004**. Douai : Association des ancien(nes) élèves du lycée de Jeunes Filles et du lycée Corot à Douai, 2004.
  p. 31

Annexe 1

L'architecture scolaire des Trente Glorieuses

Dans l’immédiat après-guerre la volonté politique de démocratiser l’accès à l’enseignement secondaire multiplie de manière très rapide le nombre d’élèves. Ce phénomène est amplifié dans la décennie suivante par la nécessité de scolariser les enfants du baby-boom. Les années 1950 marquent une nouvelle phase de croissance de la construction scolaire. Dans une volonté de rationaliser la construction et de diminuer les coûts "notamment en recherchant une normalisation du plus grand nombre d'éléments constitutifs d'une construction scolaire pour rendre celle-ci moins onéreuse" (*Locaux scolaires, normes de construction*. Paris, Ministère de l'Éducation Nationale, Circulaire ministérielle du 1er septembre 1952), l’État prend en charge l’édification des collèges et lycées et édicte des normes constructives. La circulaire de 1952 précise aussi "que tout accroissement de dépenses qui résulterait de dimensions différentes de celles optimales ainsi arrêtées, pourra rester à la charge des collectivités locales".
La première décision est de faire appel à une architecture industrialisée. Une ossature de béton ou de métal, préfabriquée ou réalisée sur le chantier, est associée à des éléments de remplissage en béton, bois ou brique. On vient y fixer les planchers, les panneaux de façade qui contiennent déjà les fenêtres dans leur dormant, les panneaux intérieurs avec leurs portes… Afin de pouvoir préfabriquer ces éléments pour qu’ils s’ajustent parfaitement et permettre à des entreprises variées de travailler ensemble aux mêmes chantiers, la définition d'une norme commune est indispensable. Après plusieurs essais, on choisit, avec ses multiples, le "plus grand diviseur commun entre toutes les dimensions d’un bâtiment". Cette norme, appelée trame, constitue un carroyage sur lequel viennent se fixer tous les éléments de la construction. D’abord fixée à 1,75 m par une circulaire de 1952, aussi bien pour les élévations que pour les plans, la trame est augmentée à 1,80 m sur l’insistance des entreprises de Bâtiment et Travaux Publics (BTP) afin de

correspondre aux dimensions des matériaux de construction de second œuvre comme les carrelages ou les carrés de moquette, et éviter ainsi de trop nombreuses chutes au moment de la pose.

Cette circulaire fixe également la surface par élève à 1,50 m^2 dans une salle et à 5 m^2 dans les cours de récréation. Elle donne des indications de programme architectural en fixant le nombre des salles proportionnellement au nombre d'élèves de l'établissement, selon la norme de trente élèves par classe. Toutes les salles sont identiques hormis celles de sciences, de dessin, de musique et d'histoire-géographie qui demandent du matériel spécifique, en particulier un espace de stockage des cartes de géographie. Les salles de classe, d'une surface variant de 35 m^2 pour les salles de langues à 46 m^2 pour les salles d'enseignements généralistes, sont réparties le long d'un couloir, qui de latéral, devient bientôt central pour des raisons d'économie. Les salles de permanences font 90 m^2. La largeur des salles reste toujours identique, l'augmentation de la surface étant due à la seule augmentation de la longueur : pour une largeur invariante de quatre trames, une salle de vingt élèves est longue de trois trames, une de trente élèves de quatre trames, une de quarante élèves de cinq trames et une de cinquante élèves de six trames. Le bâtiment de quatre étages s'allonge proportionnellement au nombre d'élèves. Les escaliers sont rejetés aux extrémités des bâtiments et un escalier central est ajouté dans les grands établissements. En fonction de la taille de l'établissement, les salles de sciences physiques, de sciences naturelles et de chimie, équipées de paillasses et jouxtées par un laboratoire de préparation des expériences, sont regroupées dans les étages du bâtiment ou font l'objet d'un bloc spécifique. Les préaux sont réalisés par des évidements de la trame au rez-de-chaussée. Le lycée doit compter trois WC pour quarante filles, et un WC à la turque et deux urinoirs pour quarante garçons.

Tous les bâtiments, salles de classe, administration, cantine, logements de fonction, internats… sont réalisés à partir de la même trame. La forme en barre est imposée par la volonté de rationaliser l'organisation du chantier en simplifiant les "chemins" des grues. Le toit terrasse devient la règle. "C'est une architecture indifférente aux reliefs, au climat ou à l'environnement urbain, issue d'une logique d'ingénieurs, au service d'un programme minimum. L'intervention de l'architecte se limite souvent à l'orientation et aux choix des couleurs" (Antoine Prost, *Jalons pour une histoire de la construction des lycées et collèges de 1960 à 1985*. In CASPARD, Pierre, LUC, Jean - Noël, SAVOIE, Philippe (Dir.). *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*. Lyon : INRP, 2005, p. 459 - 478).

Une organisation administrative spécifique est mise en place afin de mettre en œuvre cette politique de constructions scolaires. En 1956, au sein du ministère de l'Éducation Nationale, on crée une direction qui édicte les normes architecturales, fixe des prix-plafonds pour le coût de construction au mètre carré, valide les projets, accorde les financements. Elle est d'abord appelée DESUS (Direction des Équipements Scolaires Universitaires et Sportifs), puis DEC (Direction des Équipements et de la Construction). Les délais d'instruction sont très longs et peuvent atteindre six ans ! Plusieurs étapes sont en effet nécessaires : la validation du programme de l'établissement par l'État, lequel concerne à la fois les effectifs prévus, leur répartition dans les différentes filières et la traduction architecturale ; l'approbation par la collectivité du projet validé par l'État ; la désignation d'un architecte et d'une ou plusieurs entreprises pour mener le chantier, qui fournissent plan masse et devis, lesquels doivent à nouveau être validés par l'État avant que ce dernier n'accorde ses subventions et que le chantier puisse commencer. Une modification des effectifs scolaires en cours de projet impose de reprendre depuis le début toute la procédure…

À partir de 1962, l'État organise des appels d'offres nationaux pour sélectionner des binômes architecte / entreprise qui pourront ensuite intervenir sur l'ensemble des chantiers, chacun faisant l'objet d'une mise en concurrence réduite entre les entreprises locales précédemment sélectionnées par le ministère.

En ce qui concerne les financements, la solution finalement adoptée impose aux collectivités de fournir un terrain viabilisé et de prendre en charge 40% du coût de la construction, pour lequel elles peuvent souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts. L'État finance le reste de la construction et peut assurer, à la demande de la collectivité et contre une rémunération forfaitaire, la maîtrise d'ouvrage du chantier, de la passation du marché jusqu'à la livraison des bâtiments en passant par le suivi des travaux.

Cette organisation administrative et le choix d'une architecture tramée de type industriel ont permis, entre 1960 et 1970, de construire un établissement scolaire par jour – la seule année 1968 voit la construction de 255 CES (collège d'enseignement secondaire) et 35 lycées – et de scolariser 80% des collégiens et lycéens : entre 1958 et 1973, leur nombre est en effet passé de 340 000 à 939 000… Pour le département du Nord, entre 1958 et 1961, le nombre de lycéens est passé de 34 100 à 41 400, et le nombre de lycées atteint 51 en 1962.

Pendant les Trente Glorieuses, l'Éducation Nationale est le ministère qui engage et finance le plus de chantiers. Mais l'incendie du collège de la rue Pailleron à Paris en 1973, qui fait vingt morts, suivi la même année de ceux de Nice et de Canteleu, associé aux réflexions du philosophe Michel Foucault qui, en 1975, dans *Surveiller et punir*, montre la similitude architecturale et conceptuelle entre le lycée à la française et la prison ou la caserne, sonne le glas de cette architecture. On en condamne les manques en termes de pédagogie, de sécurité et d'esthétique. On en souligne l'appauvrissement architectural. Jean-Yves Andrieux évoque "la tristesse rampante du style hexagonal", une architecture "ingrate, monocorde, itérative… un type innombrable et maussade". Les critiques viennent également des services de l'État. Ainsi, le directeur de l'équipement scolaire dénonçait déjà, en 1963, "cette architecture qui supprime toute surprise pour le promeneur, qui abuse de la ligne droite, souffre d'une insuffisante variété des niveaux

et de la suppression des espaces clos ou resserrés". L'État tente bien quelques améliorations en demandant aux architectes d'intégrer dans les lycées des CDI (centres de documentation et d'information), des salles audiovisuelles, des laboratoires de langues, ou quelques espaces polyvalents. Il renforce également les contraintes de sécurité. Dans les trente-cinq modèles qu'il présente en 1974, l'État propose de nouvelles formes pour certaines salles (audiovisuelles par exemple) et privilégie les petits immeubles d'un étage plutôt que les barres. Toutefois, il ne remet pas en cause les plans types et le système de trame.
L'histoire de cette architecture est à rapprocher de celle des grands ensembles urbains. Ils naissent à la même époque, juste après la Seconde Guerre mondiale, répondant à la même nécessité d'accueillir une population qui manque de logements et d'écoles, en construisant vite et de manière économique dans des zones encore vierges de toute urbanisation. Les grands ensembles sont alors considérés comme l'expression de la modernité, du rationalisme et du fonctionnalisme. Le choix d'une architecture préfabriquée et normée donne lieu à l'édification d'immeubles aux lignes droites, grands parallélépipèdes verticaux ou horizontaux couverts de toits terrasses. La construction de grands ensembles prospère jusqu'au choc pétrolier de 1974.
Pendant cette période des Trente Glorieuses, les nouveaux lycées sont principalement construits dans ces zones d'urbanisation nouvelle. Un accord de 1958 entre les ministères de l'Éducation Nationale et de la Construction prévoit un enfant à scolariser par logement construit et souhaite confier à une seule association architecte / entrepreneur la construction des immeubles d'habitation et des équipements scolaires d'un même ensemble. Si ce texte n'a jamais donné lieu à des réalisations, il n'en reste pas moins que ce sont les mêmes entreprises de BTP qui interviennent sur les chantiers de construction d'immeubles et de lycées, en employant les mêmes modes opératoires. Les points communs ne s'arrêtent pas là : on reproche aux grands ensembles de n'avoir pas d'âme architecturale mais de relever uniquement d'une logique d'ingénieurs. On fustige leur trop grande rigidité, la monotonie des barres et des tours. Comme pour les lycées, cette typologie de construction est remise en cause dès le début des années 1970. La décennie suivante est celle de la réflexion sur les formes architecturales, les matériaux, la distribution des espaces et les liens avec l'environnement urbain.

Illustrations

Restitution des étapes chronologiques de construction du lycée (1770-1967). Dess. Eddy Stein
IVR32_20225901018NUD

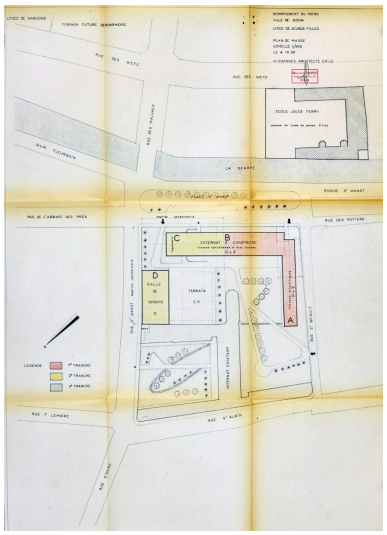

Département du Nord. Lycée de jeunes filles, Douai. Plan de masse, daté et signé M. Coasnes, 4 octobre 1958. (AC Douai, 4M461)
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900423NUCA

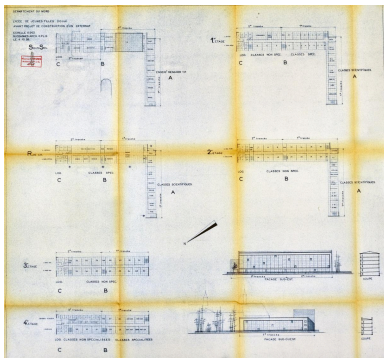

Département du Nord. Lycée de jeunes filles, Douai. Avant-projet de construction d'un externat. Plans et élévations signés M. Coasnes, 4 octobre 1958. (AC Douai, 4M461)
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900424NUCA

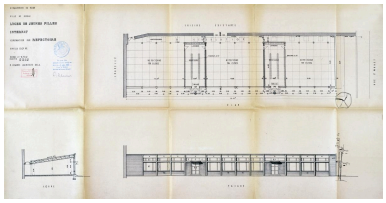

Ville de Douai. Lycée de jeunes filles, nouveau réfectoire. Plan et élévation, ni signé ni daté. (AC Douai, 676W8)

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900427NUCA

Externat : partie sud de la façade sur l'avenue des Potiers avec le portail d'entrée.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900453NUCA

Externat : partie centrale de la façade sur l'avenue des Potiers.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900410NUCA

Externat : extrémité est sur la rue Saint-Vaast.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900412NUCA

Externat et bâtiment des sciences : façades sur la cour des élèves.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900248NUCA

Externat : façade sur la cour des élèves. Vue orientée sud-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900406NUCA

Bâtiment des sciences : façade sur la cour des élèves.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900413NUCA

Vue du réfectoire depuis la cour des élèves, vue orientée sud-ouest - nord-est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900408NUCA

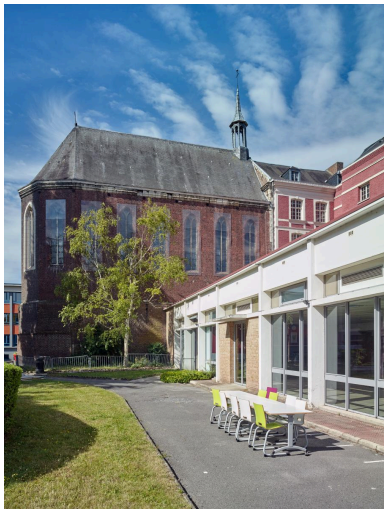

Vue du réfectoire depuis la cour des élèves, vue orientée nord-est - sud-ouest avec la chapelle à l'arrière plan.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900409NUCA

Sculpture en ardoise de Morlaix illustrant les disciplines enseignées au lycée. Vue générale depuis l'avenue des Potiers.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900394NUCA

Sculpture en ardoise de Morlaix : détail de la signature.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20225900395NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ancien collège Saint-Vaast, puis collège Saint-Edmund, puis collège de jeunes filles, actuellement lycée Jean-Baptiste Corot (IA59005558) Hauts-de-France, Nord, Douai, 133 rue Saint-Vaast, rue Saint-Benoît

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Ancien collège Saint-Vaast, puis collège Saint-Edmund, puis collège de jeunes filles, actuellement lycée Jean-Baptiste Corot (IA59005558) Hauts-de-France, Nord, Douai, 133 rue Saint-Vaast, rue Saint-Benoît

1% artistique du lycée Corot : La Sérénité, bronze de Albert Bouquillon. (IM59003982) Hauts-de-France, Nord, Douai, 133 rue Saint-Vaast, rue Saint-Benoit

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Restitution des étapes chronologiques de construction du lycée (1770-1967).

IVR32_20225901018NUD
Auteur de l'illustration : Eddy Stein
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

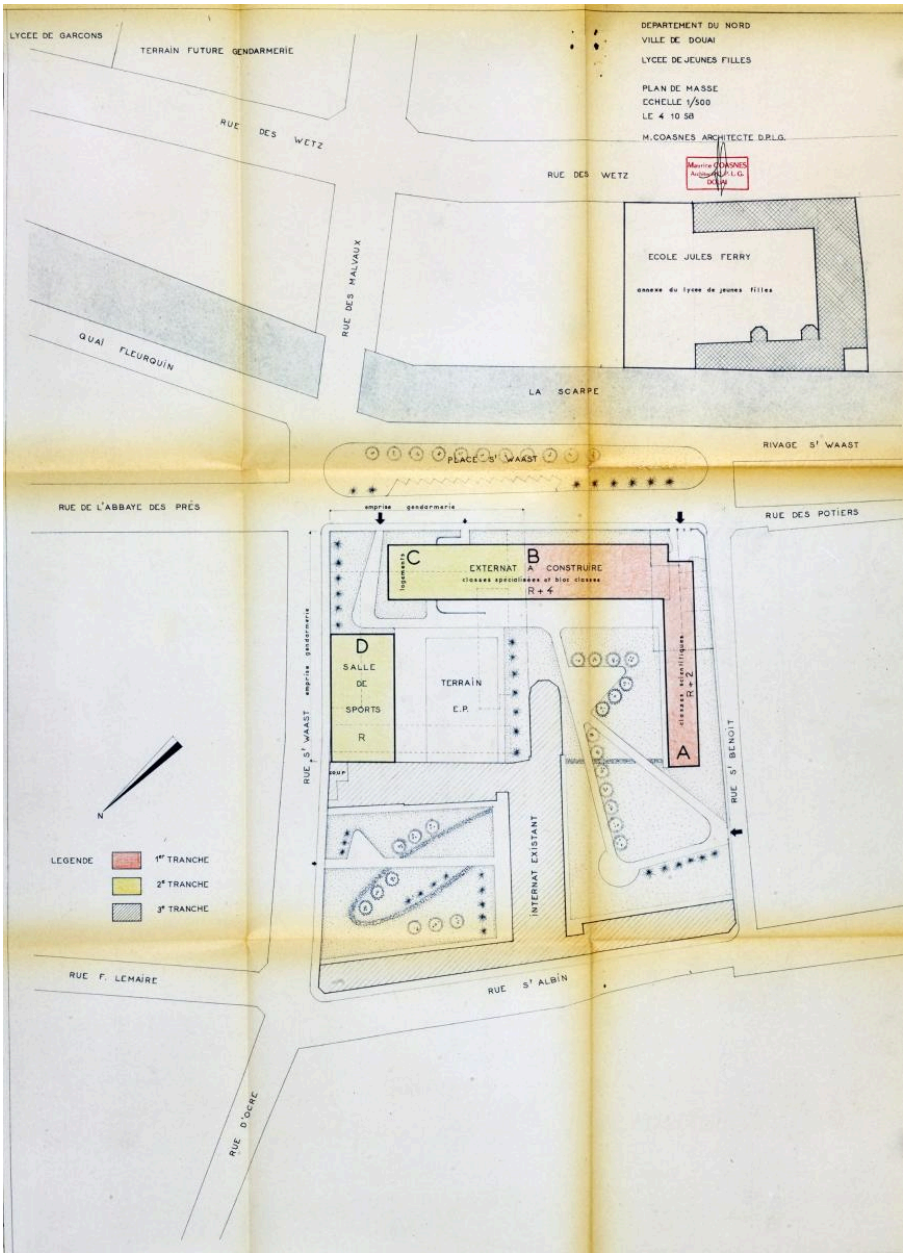

Département du Nord. Lycée de jeunes filles, Douai. Plan de masse, daté et signé M. Coasnes, 4 octobre 1958. (AC Douai, 4M461)

Référence du document reproduit :

- AC Douai. 4M461. **Lycée Corot, extension et aménagement, plans, programmes, subventions, correspondance, démolition de l'ancienne gendarmerie, de bâtiments rue des Wetz, plateau d'éducation physique rue des Wetz, remise de terrains à la Ville (ancienne gendarmerie) votée et non réalisée, 1958-1973.**
  Documents figurés utilisés dans la notice :
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : avant-projet de construction d'un externat. Plans et élévations signés M. Coasnes, 4 octobre 1958.
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : plan de masse signé M. Coasnes, 4 octobre 1958.

IVR32_20225900423NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Douai
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

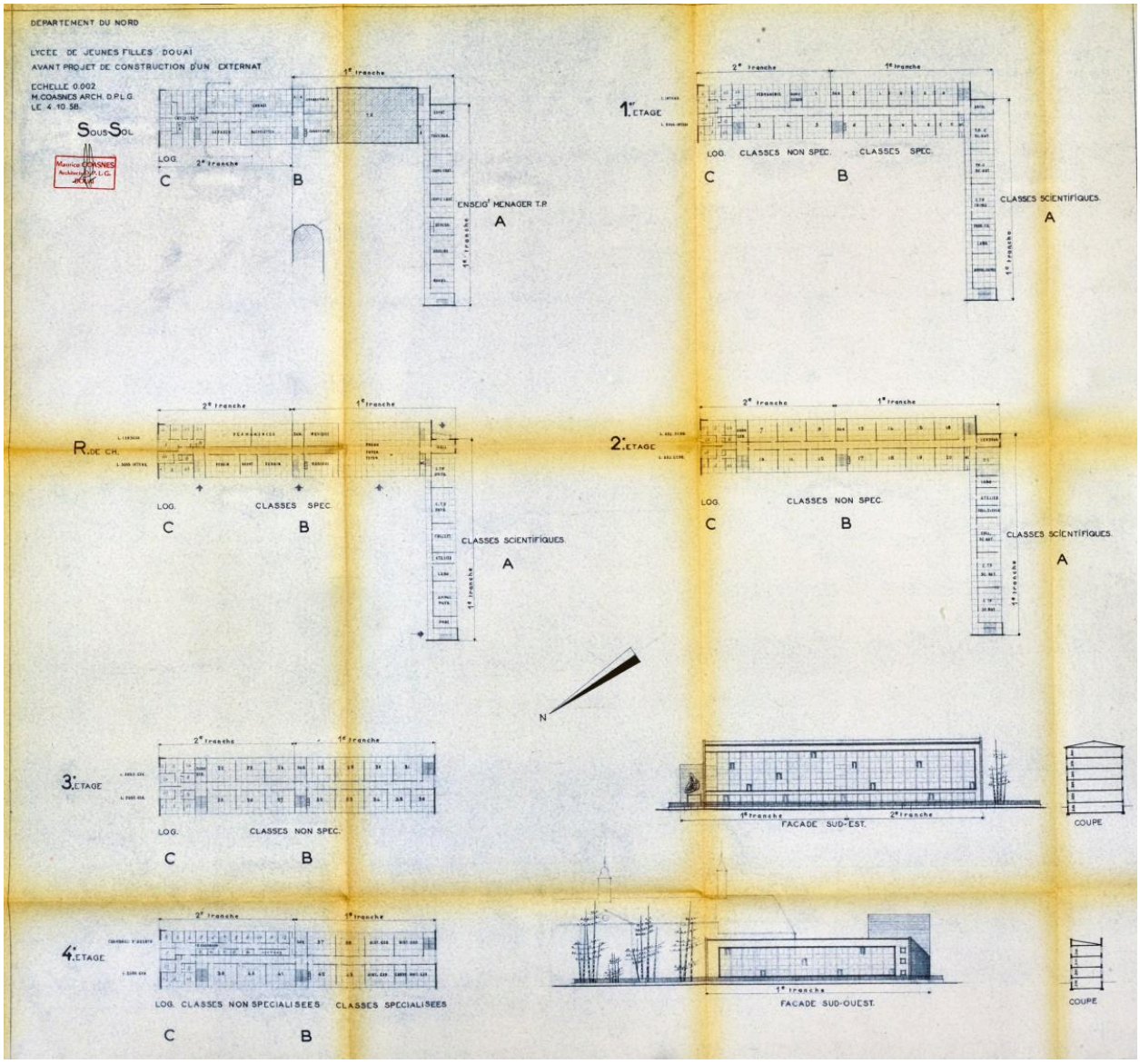

Département du Nord. Lycée de jeunes filles, Douai. Avant-projet de construction d'un externat. Plans et élévations signés M. Coasnes, 4 octobre 1958. (AC Douai, 4M461)

Référence du document reproduit :

- AC Douai. 4M461. **Lycée Corot, extension et aménagement, plans, programmes, subventions, correspondance, démolition de l'ancienne gendarmerie, de bâtiments rue des Wetz, plateau d'éducation physique rue des Wetz, remise de terrains à la Ville (ancienne gendarmerie) votée et non réalisée, 1958-1973.**
  Documents figurés utilisés dans la notice :
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : avant-projet de construction d'un externat. Plans et élévations signés M. Coasnes, 4 octobre 1958.
  - Département du Nord, lycée de jeunes filles - Douai : plan de masse signé M. Coasnes, 4 octobre 1958.

IVR32_20225900424NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Douai
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

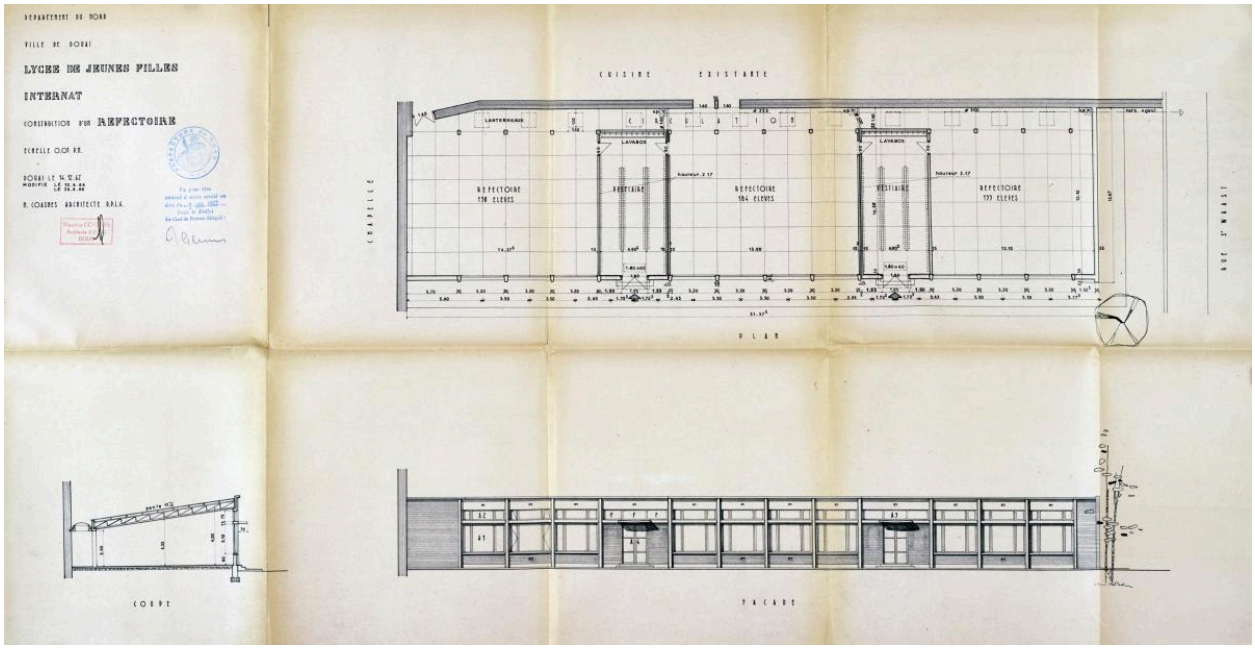

Ville de Douai. Lycée de jeunes filles, nouveau réfectoire. Plan et élévation, ni signé ni daté. (AC Douai, 676W8)

Référence du document reproduit :

- AC Douai, 676W8 : **Archives contemporaines, archives produites par le service des Bâtiments : Lycée Jean-Baptiste-Corot, rue Saint-Vaast : plans**.
  Liste des documents figurés utilisés dans la notice "L'aile de l'horloge du lycée Corot de Douai" :
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, aménagement de l'internat : rez-de-chaussée. Plan signé et daté M. Coasnes, 10 novembre 1962.
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, aménagement de l'internat : premier étage. Plan signé et daté M. Coasnes, 10 novembre 1962.
  Liste des documents figurés utilisés dans la notice "Les extensions des années 1960 du lycée Corot" :
  - Ville de Douai, lycée de jeunes filles, nouveau réfectoire : plan et élévation. Ni signé ni daté.

IVR32_20225900427NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Douai
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Externat : partie sud de la façade sur l'avenue des Potiers avec le portail d'entrée.

IVR32_20225900453NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Externat : partie centrale de la façade sur l'avenue des Potiers.

IVR32_20225900410NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Externat : extrémité est sur la rue Saint-Vaast.

IVR32_20225900412NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Externat et bâtiment des sciences : façades sur la cour des élèves.

IVR32_20225900248NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Externat : façade sur la cour des élèves. Vue orientée sud-est.

IVR32_20225900406NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Bâtiment des sciences : façade sur la cour des élèves.

IVR32_20225900413NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du réfectoire depuis la cour des élèves, vue orientée sud-ouest - nord-est.

IVR32_20225900408NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du réfectoire depuis la cour des élèves, vue orientée nord-est - sud-ouest avec la chapelle à l'arrière plan.

IVR32_20225900409NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Sculpture en ardoise de Morlaix illustrant les disciplines enseignées au lycée. Vue générale depuis l'avenue des Potiers.

IVR32_20225900394NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Sculpture en ardoise de Morlaix : détail de la signature.

IVR32_20225900395NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation